

ID: 031-200023596-20230912-318_1209-DE



Toulouse, le 12 septembre 2023

Décision prise par le Président de Réseau31

Décision n°20230904 - n°318

Le Président du Syndicat Mixte de l'Eau et de l'Assainissement de Haute-Garonne dénommé Réseau31 ;

Vu l'article L.2122-23 du Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu les statuts de Réseau31 et notamment l'article 13-2;

Vu la délibération du Conseil syndical de Réseau31 portant délégations de compétences au Président et au Bureau syndical en date du 18 octobre 2021 ;

Considérant le point A1-5 de la délégation de compétences au Président de RESEAU31;

Considérant que le Conseil Départemental a attribué par décision du 28/06/2022 et du 26/10/2021 au titre de son programme d'aide en assainissement des eaux usées, un montant de crédits à hauteur de 826 318,95 € pour l'année 2021 pour un total de 40 opérations et de 597 244,25 € pour l'année 2022 pour un total de 34 opérations ;

Considérant les décisions prises par le Président de RESEAU31, le 07/01/2022 et 19/09/2022 sollicitant l'attribution d'aide en subvention du Conseil Départemental de la Haute Garonne au titre des programmes départementaux en alimentation en eau potable 2021 et 2022,

Considérant que le règlement départemental en matière d'Alimentation en eau potable, d'Assainissement des Eaux Usées et des Eaux Pluviales, impose le démarrage des travaux inscrits, dans l'année de la programmation ou au plus tard dans l'année suivante;

Considérant que le même règlement impose la remise pour l'attribution de l'aide départementale avant le 31 décembre de l'année suivante d'un dossier de marché pour les opérations pluriannuelles ;

Considérant que compte tenu des délais d'instruction par les services du Conseil Départemental la date limite de remise de ces marchés est fixé au 31 décembre 2023 ;

Considérant que certains projets sont prêts à démarrer mais que les marchés de travaux ne pourront être fournis qu'après le 31 décembre 2023 ;

Considérant qu'il apparaît opportun de mobiliser des crédits départementaux sur 2 projets pour l'année 2022 s'agissant de projets dont la 1^{ère} tranche inscrite permettra le lancement de la consultation et le démarrage des travaux dans les prochains mois ;

décide

Article 1:

de demander une prolongation de délai de caducité de la subvention au titre du

programme départemental en Assainissement rural 2022 de **12 mois à compter de la**

date limite du 31/12/2023, pour 2 opérations listées en annexe 1.

Article 2:

de renoncer à l'attribution de la subvention au titre des programmes départementaux en

Assainissement rural 2021 et 2022 pour 10 opérations listées en annexe 2.

Gilbert HEBRARD 1er Vice-Président

Annexe(s) : liste détaillée des opérations

Prolongation	A proroger	A proroger	
Montant	3 000,000 €	22 125,00 €	25 125,00 €
Montant HT de travaux retenus	15 000,000 €	22 125,00 €	37 125,00 €
Montant HT de travaux demandés	15 000,000 €	73 750,00 €	88 750,00 €
Nature des travaux retenus à l'inscription	Mise en place d'un dégrilleur compacteur - STEP Gaillac 1ère tranche financière et solde Autorisation à titre exceptionnel de démarrage anticipé des travaux avant notification.	Elaboration de schémas directeurs d'assainissement 1ère tranche financière et solde Autorisation à titre exceptionnel de démarrage anticipé des travaux avant notification.	TOTAL
Collectivités	GAILLAC TOULZA	BILLIERE, GARIN, JURVIELLE, PORTET DE LUCHON ET POUBEAU	
N° opération		31068-5, 31213-6, 31242-9, 31432-5, 31434-4	
Commission Territoriale	CT11	CT15	
Année	2022	2022	

Annexe 1

Publié le 04/10/2023 ID: 031-200023596-20230912-318_1209-DE

Envoyé en préfecture le 04/10/2023 Reçu en préfecture le 04/10/2023

Page 3 sur 5

209-DE

					Publié le 04/10/2023	
Abandon	Abandon	Abandon	Abandon	ID : 031-20002 Ppundon Ppundon	3596-20230912-318_12 G O D U B Q Q Q	
Montant	7 425,00 €	11 625,00 €	16 800,00 €	250,00 €	15 800,00 €	
Montant HT de travaux retenus	24 750,00 €	38 750,00 €	84 000,00 €	2 500,00 €	79 000'00 €	
Montant HT de travaux demandés	24 750,00 €	38 750,00 €	422 677,00 €	2 500,00 €	395 820,00 €	
Nature des travaux retenus à l'inscription	Révision du Schéma Directeur d'Assainissement et du zonage 1ère tranche financière et solde Autorisation à titre exceptionnel de démarrage anticipé des travaux avant notification.	Révision du Schéma Directeur d'Assainissement et du zonage 1ère tranche financière et solde Autorisation à titre exceptionnel de démarrage anticipé des travaux avant notification.	Création d'un système d'assainissement Hameau de Fantou 1ère tranche financière Autorisation à titre exceptionnel de démarrage anticipé des travaux avant notification.	Mise en place de bavette autour des turbines - STEP d'Auterive 1ère tranche financière et solde Autorisation à titre exceptionnel de démarrage anticipé des travaux avant notification.	Construction d'une nouvelle station d'épuration communale de 400 EqH 1ère tranche financière Autorisation à titre exceptionnel de démarrage anticipé des travaux avant notification.	
Collectivités	CAUBIAC	LE BURGAUD	CCBA -	CCBA - AUTERIVE	GEMIL	
N° opération	31126-0	31093-3	2000068807-	200068807-5	31584-7	
Commission Territoriale	CT1	CT1	CT11	CT11	CT4	
Année	2022	2022	2022	2022	2021	

Reçu en préfecture le 04/10/2023

Publié le 04/10/2023

912-318_1209-DE

				l	Publié le 04/10/2023 ID : 031-200023596-202309	
Abandon	Abandon	Abandon	Abandon	Abandon	Abandon	
Montant subvention	7 000,000 €	9 800'00 €	10 874,80 €	€8 000,000 €	5 400,00 €	152 974,80 €
Montant HT de travaux retenus	35 000,000 €	49 000,00 €	54 374,00 €	340 000,00 €	18 000'00 €	725 374,00 €
Montant HT de travaux demandés	175 000,00 €	246 000,00 €	9 000'000 €	1 700 000,00 €	18 000,00 €	2 683 677,00 €
Nature des travaux retenus à l'inscription	Création d'une station d'épuration communale de 150 EqH1ère tranche financièreAutorisation à titre exceptionnel de démarrage anticipé des travaux avant notification.	Création du réseau de transfert et de collecte - Tranche 1 - Centre Bourg 1ère tranche financière Autorisation à titre exceptionnel de démarrage anticipé des travaux avant notification.	Renouvellement de réseau - Avenue de Cintegabelle R3/R3a 1ère tranche financière et solde Autorisation à titre exceptionnel de démarrage anticipé des travaux avant notification.	Reconstruction avec extension de la station d'épuration communale à 1700 EqH lère tranche financière Autorisation à titre exceptionnel de démarrage anticipé des travaux avant notification.	Etude - Schéma Directeur d'Assainissement des Eaux Usées 1ère tranche financière et solde Autorisation à titre exceptionnel de démarrage anticipé des travaux avant notification.	TOTAL
Collectivités	BEAUTEVILLE	BEAUTEVILLE	CALMONT	GARDOUCH	SOUEICH	
N° opération	31060-1	31060-2	31100-21	31210-1	31550-1	
Commission Territoriale	CT11	CT11	CT11	CT11	CT14	
Année	2021	2021	2021	2021	2021	